

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION
2017-2018
Date de révision : 17 novembre 2017**

NOM DE L'ÉCOLE : Jeunes sans frontières

Membres de l'équipe responsable de la sécurité dans les écoles

- Nom de l'élève ou des élèves : **Andrea Mary Mann, Lavi Ramdonee**
- Nom du parent : **Mariam Fofana**
- Nom du membre du personnel enseignant : **Thérèse Musafiri, Isabelle King, Benoit Montminy, Rahhali Mohammed, Patrick Dumais, Julie Michaud**
- Nom membre du personnel non-enseignant : **Azgui Boutalbi Amina**
- Nom du partenaire communautaire : **PIDEF, OASIS centre pour femme, Policiers communautaires, PCC, Centre Francophone, AYSP, YMCA**
- Nom de la direction de l'école : **Hugues Kamga Wambo**

Définition de l'intimidation :

(Cette définition peut être utilisée. Se référer aux pages 13 à 26 du document « Imagine... Une école sans intimidation », CSViamonde, 2008-2009 pour d'autres définitions de l'intimidation.)

L'intimidation est typiquement un comportement répété, persistant et agressif envers une ou plusieurs personnes, qui a pour but (ou dont on devrait savoir qu'il a pour effet) de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour-propre, à l'estime de soi ou à la réputation. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs réels ou perçus (page 3, Politique/Programmes Note n° 144 et page 3 de la politique 3,32 Stratégie pour la sécurité dans les écoles).

Stratégies de prévention et d'information :

Les stratégies présentées par l'école dans cette section doivent être inclusives et intègrent activement la participation des élèves, des parents, tuteurs ou tutrices, de l'école et de la collectivité. Les stratégies préventives et les programmes doivent mettre l'accent sur :

- Des relations et des styles de vie sains ;
 - **Ateliers de sensibilisation à l'échelle de l'école**
 - **Célébration mensuelle de valeurs inclusives**

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION
2017-2018
Date de révision : 17 novembre 2017**

NOM DE L'ÉCOLE : Jeunes sans frontières

- Le leadership des élèves;
 - **Implication des élèves dans l'organisation des activités école,**
 - **Promotion des ateliers de leadership de la FESFO**
- L'empathie ;
 - **Mise sur pieds du club compassion.**
- Le développement du civisme ;
 - **Mise sur pied d'un club de justice sociale**
 - **Promotion de l'utilisation des codes QR**
 - **Atelier sur le respect et la valorisation de la diversité culturelle, religieuse, sexuelle et de genre.**
- La résolution de conflits ;
 - **Formation des médiateurs (élèves et enseignants)**
- Les pratiques de réhabilitation ;
 - **Instauration des pratiques réparatrices**
- La prévention de l'intimidation ;
 - **Promotion de l'utilisation des codes QR**
 - **Affiche de prévention (intimidation, homophobie, racisme, ...)**
 - **Organisation et promotion des concours ayant pour thème la promotion d'un climat scolaire positif.**
 - **Événements sportifs de sensibilisation.**
 - **Vidéos de sensibilisation à l'heure du dîner.**
 - **Promotion de la citoyenneté numérique.**

Se référer aux pages 29 à 48 et 63 à 68 du document *Imagine... Une école sans intimidation*, CSViamonde, 2008-2009, pour d'autres stratégies de prévention et plus d'information.

Stratégies d'intervention et de soutien, y compris des plans de protection des victimes :

(Ces stratégies sont à titre d'exemple. Se référer aux pages 50 à 60 du document « Imagine... Une école sans intimidation », CSViamonde, 2008-2009, pour d'autres stratégies d'intervention et de soutien.)

Les stratégies présentées dans cette section doivent être inclusives et intègrent activement la participation des élèves, des parents, tuteurs ou tutrices, de l'école et de la collectivité. Elles doivent appuyer les partenariats existants et en établir de nouveaux. Elles offrent aux élèves la possibilité de

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION
2017-2018
Date de révision : 17 novembre 2017**

NOM DE L'ÉCOLE : Jeunes sans frontières

participer à la gestion des comportements à l'école et de jouer des rôles de leadership (médiation par les pairs, mentorat et résolution de conflits). Les programmes d'intervention proposés doivent prévenir l'intimidation fondée sur l'âge, la race, l'orientation sexuelle, le sexe, la religion, l'incapacité physique ou mentale ou l'origine ethnique.

- ***Encourager la divulgation des actes d'intimidation.***
- ***Offrir du soutien aux élèves victimes d'intimidation ainsi qu'aux agresseurs.***
- ***Offrir des occasions de développement du caractère.***
- ***Partager des ressources d'appui et de prévention aux parents.***
- ***Informers la direction - Enquête sur les cas rapportés qu'ils soient soupçonnés ou réels – Outiller la communauté scolaire pour prévenir l'intimidation – Utiliser les ressources scolaires et communautaires (travailleuse sociale – PCC, ...).***

Exigences en matière de rapport :

L'article 300.2 de la partie XIII de la *Loi sur l'éducation* stipule qu'un employé d'un conseil qui apprend qu'un élève d'une école du Conseil peut s'être livré à une activité pour laquelle une suspension ou un renvoi doit être envisagé, doit en faire rapport à la directrice ou au directeur de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire.

- Le rapport peut être présenté de façon verbale dans le cas où une intervention immédiate est nécessaire.
- Le rapport peut être écrit et doit être rédigé dès qu'il est possible de le faire sans danger. E33 formulaire est disponible dans le OneNote de l'école ou en suivant le lien; <https://goo.gl/HFDg99> ou <http://bit.ly/2jEtE16>

Stratégies pour assurer la formation des membres de la communauté scolaire :

(Se référer aux pages 50 à 60 du document « *Imagine... Une école sans intimidation* », CSViamonde, 2008-2009, pour d'autres stratégies de formation.)

- ***Ateliers de sensibilisation à l'intention des parents, tuteurs et tutrices,***
- ***Partager des ressources (jeunesse j'écoute, CODE) de sensibilisation avec les parents.***
- ***Envoyer dépliant informatif le bien-être à l'école.***
- ***Promotion de la citoyenneté numérique auprès des parents, tuteurs et tutrices.***

Stratégies de communication et de sensibilisation :

- ***Afficher le plan dans le site Web de l'école.***
- ***Offrir outils de prévention de l'intimidation aux parents, tuteurs ou tutrices.***
- ***Présenter plan de prévention de l'intimidation au conseil d'école.***

Surveillance et examen :

Inscrire comment les procédures ou le plan de prévention et d'intervention ou les politiques seront revues durant l'année.

- ***Révision du plan sera mise à l'ordre du jour de la 1er rencontre de chaque semestre de l'équipe chargée de la sécurité dans l'école.***

Remettre le plan à la surintendance de l'école le 30 septembre 2017.